Commission du football diversifié

Réunion téléphonique du 19 mai 2020

Participent : MM E. BARRUET- C. COQUEMA - G. DEBONNE – E. DELBECKE – F. GONCALVES - M. NASSAH – F. PORET – K. WARIN - F. WINIESKI

Ordre du jour

Accessions et relégations
Configuration de la R1, de la R2 et poules
Questions diverses

Accessions et Relégations

Les critères sont définis par les décisions du Comex de la F.F.F

Arrêt des compétitions en date du 13 mars 2020
Suppression du barrage pour l'accession en D2 fédérale
Une relégation par poule, une relégation administrative vient en complément
Classements établis selon les critères suivants

- règlement futsal de la ligue
- décisions du Comex en cas de parfaite égalité
- possibilité d'accession supplémentaire pour des poules homogènes
- dérogation accordée suite au Conseil de ligue du 30 avril 2020 concernant
  - Statut de l'éducateur
  - Statut de l'arbitrage
  - Classement des salles

La commission propose au conseil de ligue de valider les accessions suivantes, sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou les procédures en cours.

de R1 à D2 Fédérale : Avion Futsal
de R2 à R1 :
Poule A : Tourcoing Benfica Futsal
Poule B : Helesmes Futsal
Poule C : Barlin FC

Accession de districts en R2 : Chaque district doit faire parvenir au plus tard le 31 mai 2020 le nom du club accédant

A ce jour les informations suivantes sont parvenues :

AISNE : pas d'accédant :
ARTOIS : Avion 2 Futsal
COTE D'OPALE : Calais Jeunes Futsal
ESCAUT : Orchies Pévèle 2
FLANDRES : en attente
OISE : Thourotte US
SOMME : en attente

La Commission rappelle que les équipes accédant en régional (R2) ont l'obligation de répondre à certaines conditions qui sont :

Salle classée minimum 4 avec dérogation : normalement classe 3

Avoir obligatoirement une équipe réserve en district

Avoir ou suivre un module de formation Futsal (dérogation possible en cas d'engagement du club à former un éducateur au cours de la saison)

Le manquement à ces obligations interdit toute accession ou pourrait engendrer une relégation en fin de saison 2020/2021.

La commission valide les descentes suivantes avec les mêmes remarques que pour les accessions

de R1 à R2 :

- Libercourt Futsal
- Roubaix ASF 2 (article 64 du RP de la LFHF)

de R2 à District

Poule A : Wimille Gazemetz

Poule B : Wavrin Don JS

Poule C : Gagny ES

La commission met en exergue les points sensibles suivants :

- Haumont Futsal évolue en R1 dans une salle classée 4 avec absence d'évolution pour la saison 2020/2021. Le club a souvent dû faire face à des difficultés de salle pour la saison 2019/2020.
- Helesmes Futsal : ce club accède en R2 mais a un problème de salle classée 4 ; le club doit chercher une solution de repli si nécessaire.

Cette notion du classement est importante au niveau sécurité (acteurs et public). Le règlement rappelle que l'ensemble des salles en R1 et R2 doit être au minimum classée 3 ; or, on constate que de nombreuses salles et particulièrement en R2 ne respectent cette classification. Les clubs en infraction sont invités de se mettre rapidement en conformité.

Statut de l'éducateur : le bilan est assez médiocre sur les formations. De nombreux clubs sont en retard sur les inscriptions au module Futsal ;

Statut de l'arbitrage : les clubs de R1 doivent se mettre en conformité pour éviter les sanctions sportives et financières

Les clubs s'engageant en R1 er R2 devront fournir, au plus tard le 15 juin 2020, l'attestation de salle de leur commune ou communauté de communes confirmant qu'ils peuvent évoluer dans un créneau entre 15h00 et 20h00 le samedi.

Configuration des divisions et poules

La commission soucieuse de rendre le futsal plus structuré, proposera au prochain conseil de ligue les points suivants

- R1 poule unique de 14 équipes pour la saison 2020/2021 avec retour à une poule de 12 en 2021/2022, en précisant les conditions de relégation.
- R2 : 3 poules de 10 équipes (sans changement)

L'objectif est :

- en R1 : stabiliser de manière performante les clubs pouvant répondre aux exigences de l'élite futsal (école futsal, label, arbitre, formation, salle d'évolution, montée en fédérale).

Certains clubs de R1 ont des difficultés pour répondre à ces objectifs. Nous devons constituer une poule d'élite d'où un passage obligatoire sur une saison

- en R2 : avoir des clubs plus structurés signifie qu'ils répondent aux conditions réglementaires et puissent prétendre à une évolution sportive. Sans vouloir porter un jugement pour quiconque, certains clubs éprouvent des difficultés sportives et structurelles surtout pour ceux qui arrivent de district (finance, effectif, salle, formation), d'où la nécessité de ne pas aller au-delà de 10 équipes par poule.

Questions diverses

- de Wimille Gazemetz : pris note du mail du président de Wimille Gazemetz contestant sa rétrogradation en district. Le président de la commission tient à préciser avoir prévenu par mail le club de cette décision.
- de Ressons Futsal : pris note du courrier de Monsieur Warin, responsable de la section futsal de son désir de réintégrer le championnat de district Oise.

La commission félicite chaleureusement le club de Avion Futsal pour son accession en D2 Fédérale et de son équipe B en R2

Projet :

Selon les règles sanitaires des prochains mois, la commission envisage de réunir les clubs pour un briefing de rentrée à une date à définir ne connaissant pas à ce jour le calendrier général pour la reprise des compétitions. De même, il convient de considérer que les règles sanitaires s'imposant à tous, la santé de tous demeure prioritaire.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France)

Le secrétaire de séance
Eric BARRUET

Le président de la commission
Claude COQUEMA